



Commission Développement Economique

19 février 2021 à 14h à Goderville

Relevé de décision

PRESENTS :

M. Pascal DELAMARE – Daubeuf-Serville, M. Michel GERON – Goderville, M. Serge GIRARD – Grainville-Ymauville, M. Jean-Claude MALO – Bréauté, M. Antonio QUESADA – Saint-Maclou-la-Brière, M. Franck REMOND – Communauté de communes Campagne-de-Caux, M. Christian SOLINAS – Manneville-la-Goupil, M. Pascal CHENEAU – Communauté de communes Campagne-de-Caux.

Monsieur REMOND rappelle les points à l'ordre du jour de cette réunion :

1. ZAE Sapins : Projets Quadinas et Lainné

M. REMOND explique que la société Quadinas, représentée par M. QUESADA, a acheté une parcelle de terrains à l'entrée de la ZAE des sapins. Les élus de la commune de Bréauté souhaitent acquérir des terrains en centre-bourg sur lesquels est installée l'entreprise Lainné pour y étendre leur centre de santé. L'entreprise Lainné pourrait être intéressée par la parcelle Quadinas qui représente la même superficie que son site actuel. M. QUESADA se dit prêt à vendre si on lui trouve à terme une parcelle équivalente en taille et en positionnement géographique. M. REMOND se dit prêt à faciliter les choses si l'entreprise Lainné se décide rapidement. La Communauté de communes restera vigilante sur les aménagements du site et son entretien car il se trouve le long de la RD 910. Deux parcelles de 2927 et 1729 m² restent disponibles sur la ZAE.

2. Immobilier d'entreprise : projets ORTA et MALO

M. Chéneau rappelle que la Communauté de communes a délégué l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises au département de Seine-Maritime. Les dossiers de demande d'aides sont donc instruits par les services du département. Néanmoins, la Communauté conserve la possibilité de refuser l'attribution d'une aide en informant le département avant la tenue de sa commission permanente. L'aide est versée à l'entreprise par le département qui sollicite la Communauté de communes pour le reversement de sa quote-part (2,5%).

Les dossiers de présentation des entreprises ORTA et MALO ont été adressés aux membres de la commission avant la réunion et n'appellent pas de commentaires.

La SCI TLG – Transports ORTA sollicite une aide de la 4C et du département de Seine-Maritime pour la construction d'un bâtiment de 300 m² sur la ZAE des Sapins pour un investissement immobilier total de 819 674 €HT. Le montant des aides susceptibles d'être attribuées est de :

- 60 000 € pour le département,

- 10 000 € pour la 4C.

La SARL JM MALO sollicite une aide de la 4C et du département de Seine-Maritime pour la construction d'un bâtiment de 1330 m² sur le site actuel de l'entreprise pour un investissement immobilier total de 494 618,75 €HT. Le montant des aides susceptibles d'être attribuées est de :

- 59 462 € pour le département,
- 10 000 € pour la 4C.

3. PLUi : activités économiques

M. REMOND fait un point sur les zones à vocation d'activités économiques dans le projet de PLUi :

- Extension de 5 ha de la ZAE Goderville-Bretteville : Ce projet est maintenu. Des discussions sont en cours avec les propriétaires fonciers concernés.
Un groupement d'ophtalmologistes devrait venir s'installer dans le projet d'extension de Mme PETIT, dentiste à Bretteville. Mr REMOND a retiré son recours contre la commune de Bretteville sans contreparties ;
- Hameau de Versailles à Grainville : La 4C souhaite étudier le rachat par l'EPFN de la friche Henry pour remettre ce foncier sur le marché ;
- AGYLin : La coopérative souhaite s'installer sur le hameau de la Veslière à Goderville pour réaliser une extension de son usine de teillage. Des procédures sont engagées au niveau du SCoT et du PLUi pour permettre cette évolution. Le site actuel restera classé en zone à vocation économique en attendant le départ d'AGYLin.
- Giratoire St Sauveur : une petite extension est prévue dans un délaissé du département de Seine-Maritime pour permettre au restaurateur de se réinstaller lorsqu'il sera frappé d'alignement par l'élargissement de la RD925. La commune a informé la 4C que le département cherchait à vendre. La 4C va prendre contact prochainement.

• Relevé de décision :

Les membres de la commission valident à l'unanimité l'attribution d'une aide de 10 000 € aux entreprises ORTA et MALO au titre de l'immobilier d'entreprise.